



Le Président

Monsieur Claude ALEMAGNA
Maire de Lorgues
Hôtel de ville
Cours de la République
83510 LORGUES

Affaire suivie par : Barbara BRIDOUX
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle territorial Dracénie Verdon
☎ : 06 26 30 45 39
Nos réf : D26-00644
Vos réf : votre courrier CA/CB-2025/12-137 du 9 décembre 2025

Toulon, le 3/12/2026

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 11 décembre 2025, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Je prends note de la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation relative à la zone artisanale, qui exclut tout nouvel accès direct sur la RD 562. Cependant, cette modification ne traite plus l'intersection problématique entre la RD 562 et le chemin communal des Girards, par laquelle passera tout le trafic de la déchetterie et de la zone artisanale.

Aussi, j'émet un avis favorable à la modification n°2 du PLU sous réserve de sécuriser l'intersection entre la RD 562 et le chemin communal des Girards, avec un aménagement étudié en concertation avec mes services et à la charge des bénéficiaires de l'opération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Louis MASSON

